

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018**

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 octobre 2018 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin et Marie Ouellette, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Était absente : Mme Geneviève Henry, conseillère, dont l'absence fut motivée.

Les membres présents forment le quorum.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

### **RÉSOLUTION No 376-2018**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 tel qu'il a été présenté.

### **RÉSOLUTION No 377-2018**

#### **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de septembre 2018 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 30 septembre 2018, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires de septembre 2018 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 30 septembre 2018 et les comptes à payer de septembre 2018 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 30 septembre 2018 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 30 septembre 2018 du chèque # 11 787 au chèque # 11 833 pour un montant total de 150 334,84\$
- Comptes payés en septembre 2018 par Accès D Affaires au montant de 15 311,84\$
- Comptes à payer de septembre 2018 du chèque # 11 834 au chèque # 11 907 pour un montant total de 346 434,50\$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

### RÉSOLUTION No 378-2018

#### **PAIEMENT DE LA FACTURE ANNUELLE À INSPECTEUR CANIN INC.**

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie l'ajustement annuel à Inspecteur Canin Inc. pour le recensement 2017-2018, au montant de 6 460,32\$ taxes incluses.

### RÉSOLUTION No 379-2018

#### **CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC « ENTRETIEN MÉNAGER CDC ENR. » POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA SALLE SAINT-JOSEPH**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas indexe le taux horaire de 2,0% selon l'indice des prix à la consommation en août 2018 de Statistique Canada du contrat de « Entretien Ménager CDC Enr. » lors de la signature du contrat effectif au 1<sup>er</sup> novembre 2018. Le taux horaire sera majoré de 2,0% pour passer à 31,02\$/heure à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018. M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer le contrat entre les deux (2) parties.

### RÉSOLUTION No 380-2018

#### **TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES À L'AMÉNAGEMENT DES BANDES RIVERAINES AU PARC RUISSEAU DES VENTS**

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Conception Jardins, au montant de 1 995,40\$, taxes incluses, pour les travaux supplémentaires à effectuer dans le cadre de l'aménagement des bandes riveraines au parc Ruisseau des Vents.

Cette facture sera payée par le biais du Fonds – Parcs et terrains de jeux et par deux (2) demandes de subvention demandées à CRH et TD Banque.

#### **DÉPÔT DE L'ÉVALUATION DE RENDEMENT DE L'ENTREPRENEUR – PAVAGE JD INC.**

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose à la table du conseil l'évaluation de rendement de Pavage JD Inc. dans le cadre des travaux de réfection de la rue Monique. L'évaluation faite par Parallèle 54 Expert-Conseil Inc. est insatisfaisante.

### RÉSOLUTION No 381-2018

#### **ALLOUER UN BUDGET POUR LE NETTOYAGE DES ÉGOUTS SANITAIRES**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018**

Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget de 9 000,00\$ plus taxes pour le nettoyage des égouts sanitaires.

### **RÉSOLUTION No 382-2018**

#### **ALLOUER UN BUDGET POUR L'ACHAT DE SULFATE FERRIQUE**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget de 3 500,00\$ plus taxes pour l'achat de sulfate ferrique.

#### **INSTALLER DES BARRIÈRES À NEIGE À LA SALLE SAINT-JOSEPH ET À LA CLINIQUE MÉDICALE**

Item reporté.

### **RÉSOLUTION No 383-2018**

#### **ALLOUER UN BUDGET POUR LA FÊTE DE NOËL**

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget de 4 000,00\$ pour l'organisation de la fête de Noël.

### **RÉSOLUTION No 384-2018**

#### **RENCONTRE D'AUTOMNE DU RÉSEAU-BIBLIO**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Gisèle Bonin, coordonnatrice de la bibliothèque municipale, à assister à la Rencontre d'automne 2018 du Réseau-Biblio qui aura lieu le samedi 20 octobre 2018 à l'école secondaire Chavigny de Trois-Rivières. Les frais d'inscription de 30,00\$ plus les taxes applicables seront payés par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

### **RÉSOLUTION No 385-2018**

#### **EMBAUCHE D'UN TROISIÈME SURVEILLANT DE PARC**

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas embauche M. Ulric Poirié comme troisième surveillant de parc, au salaire minimum.

#### **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA POLITIQUE FAMILIALE SAINT-THOMAS**

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose à la table du conseil le rapport financier de la Politique Familiale Saint-Thomas préparé par Mme Karine Marois, directrice des loisirs.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU DÉVOILEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE SAINT-THOMAS

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose à la table du conseil le rapport financier du dévoilement de la Politique Familiale Saint-Thomas préparé par Mme Karine Marois, directrice des loisirs.

### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR LE CAMP DE JOUR ÉTÉ 2018

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose à la table du conseil le rapport financier pour le camp de jour été 2018 préparé par Mme Karine Marois, directrice des loisirs.

### RÉSOLUTION No 386-2018

#### INVITATION DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, ou M. Maurice Marchand, conseiller, à assister à la cérémonie du Jour du Souvenir à Joliette dimanche le 11 novembre 2018 à 15h00. La Municipalité va payer une couronne au montant de 70.00\$ pour être déposée le jour de la cérémonie. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

### RÉSOLUTION No 387-2018

#### REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les remboursements suivants :

- Mme Véronique Aubuchon	53,22\$
- Mme Janie Audet	26,61\$
- Mme Marie-Eve Desjardins	101,81\$
- Mme Valérie Hudon-Pépin	66,00\$
- Mme Sara Larin	26,61\$
- Mme Émilie Lessard	66,00\$
- M. Nicolas Picard	142,50\$
- Mme Karine Robert	45,66\$
- M. Paul Tremblay	66,00\$
Total	594,41\$

### RÉSOLUTION No 388-2018

#### CONVENTION DE CESSATION D'EMPLOI DE MME SUZANNE BENOIT

ATTENDU QUE Mme Suzanne Benoit est à l'emploi de la Municipalité de Saint-Thomas depuis plusieurs années maintenant, celle-ci occupant présentement le poste de directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement ;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE la Municipalité et Mme Benoit ont convenu, au terme d'un processus de négociations, de mettre un terme au contrat de travail les unissant et ce, à compter du 31 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE les parties ont déterminé entre elles l'ensemble de toutes les conditions et conséquences associées à leur décision et ce à leur satisfaction mutuelle ;

ATTENDU QUE cette entente de cessation d'emploi prendra la forme d'une convention à être signée par Mme Benoit et les représentants de la Municipalité désignés par le conseil ;

ATTENDU QUE cette convention établira principalement les modalités suivantes :

- En contrepartie d'un acte de démission volontaire effectif le 31 décembre 2018, la Municipalité versera une indemnité de départ équivalente à un an de salaire, au taux horaire de l'année 2019, incluant un pourcentage de 7% représentant la contribution de l'employeur au régime de retraite simplifié dont bénéficient tous les employés de la municipalité, le tout représentant une somme globale, forfaitaire et finale de 67 806,52\$ versée contre quittance finale et totale pour valoir toute indemnité payable;
- Le versement de l'indemnité de départ s'effectuera au moyen de deux chèques libellés à l'ordre de Mme Benoit, tous deux émis en date du 15 janvier 2019 comme suit :
  - Un premier chèque de 20 000,00\$ et un second chèque de 47 856,52\$;
  - Il est entendu entre les parties que le second chèque, au montant de 47 856,52\$ fera l'objet d'une retenue de 15% aux fins d'impôt fédéral et de 20% aux fins d'impôt provincial, mais aucune retenue à la source ;
  - Quant au montant de 20 000,00\$, Mme Benoit devra fournir à la municipalité une copie de son avis de cotisation 2017 ou un autre document souscrit et signé par elle confirmant que cette somme est admissible au compte REER de Mme Benoit ;
- Finalement, et en sus de ce que prévu ci-avant, la Municipalité accepte d'allouer dix (10) jours de vacances supplémentaires payables par l'employeur devant être versés au plus tard le 31 décembre 2018 ;
- L'entente demeure conditionnelle à ce que les parties se quittent mutuellement et réciproquement de tout droit d'action, de remboursement, de réclamation ou autres, et dont quittance et renonciation finale pour autant ;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Thomas que

1. Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018**

2. M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer une entente reprenant les paramètres ci-avant exposés et la directrice générale et secrétaire-trésorière est spécifiquement autorisée, par ledit conseil, à procéder aux paiements convenus, tel que ci-avant prescrit ;

3. Le cabinet Bélanger Sauvé est requis de préparer la convention de cessation d'emploi convenue entre les parties pour donner effet à la présente résolution.

### **RÉSOLUTION No 389-2018**

#### **OFFRE D'EMPLOI – DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à l'affichage de l'offre d'emploi au poste de « Directeur du service d'urbanisme et de l'environnement ». Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, est autorisée à afficher le poste via les différents moyens de communication.

### **RÉSOLUTION No 390-2018**

#### **OFFRE DE SERVICE DE M. CLAUDE GAGNÉ, RESSOURCE EXTERNE – DOTATION DU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de service de M. Claude Gagné, ressource externe, concernant la dotation du poste de directeur du service d'urbanisme et de l'environnement, au montant forfaitaire de 1 800\$ payable en un seul versement à la fin du mandat. Tous les autres services faits sur demande de la part de la Municipalité de Saint-Thomas sont facturables sur une base honoraire de 75\$ de l'heure.

### **RÉSOLUTION No 391-2018**

#### **DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – DOSSIER 371-381, ROUTE 158 – MORCELLEMENT ET ALIÉNATION À DES FINS AGRICOLES**

Considérant que la demande vise un morcellement d'environ 6200 m<sup>2</sup> sur les lots 4 780 796 et 4 780 799 appartenant à René Brunelle et Fils pour être aliéné en faveur de Les Jardins 371 Brunelle inc. ;

Considérant que l'intention de Les Jardins 371 Brunelle inc. est de construire une résidence en vertu de l'article 40 pour son unique actionnaire, Simon Brunelle, sur le lot 4 782 037 où il n'y a aucune activité agricole ;

Considérant que ce dernier lot, appartenant actuellement à Simon Brunelle sera bientôt la propriété de Les Jardins 371 Brunelle inc. ;

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018**

Considérant que le morcellement et l'aliénation projetés visent à relier le lot 4 782 037 à la propriété de Les Jardins 371 Brunelle inc. située un peu à l'ouest ;

Considérant qu'ultérieurement, l'endroit visé pour une construction en vertu de l'article est celui de moindre impact ;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage s'il s'agit d'un commerce lié à l'agriculture ;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas appui la présente demande.

### **RÉSOLUTION No 392-2018**

#### **DOSSIER – DÉVELOPPEMENT DZV ZONE VERTE**

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas transfère le dossier de Développement DZV Zone Verte au comité consultatif d'urbanisme (CCU).

### **RÉSOLUTION No 393-2018**

#### **DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS DES TERRITOIRES (FDT)**

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas dépose une demande de financement Fonds des territoires (FDT) pour un montant de 111 563\$ dans le cadre du projet Centre de loisirs et de vie communautaire – un milieu de vie pour les citoyens de Saint-Thomas.

### **RÉSOLUTION No 394-2018**

#### **CONSULTATION PAR ZONE D'EXPÉRIENCES – LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE**

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Karine Marois, directrice des loisirs à assister à la consultation par zone d'expériences de Loisir et Sport Lanaudière qui aura lieu le 15 novembre 2018. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

### **RÉSOLUTION No 395-2018**

#### **ÉVALUATION DE RENDEMENT DE L'ENTREPRENEUR POUR LE DÉNEIGEMENT, L'ÉPANDAGE D'ABRASIFS ET L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE LE LONG DES BORDURES – HIVER 2018-2019**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas mandate M. Pierre Désy, directeur des travaux publics, à faire l'évaluation de rendement de Excavations M.20-100

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

inc. pour le déneigement, l'épandage d'abrasifs et l'enlèvement de la neige le long des bordures pendant l'hiver 2018-2019.

### RÉSOLUTION No 396-2018

#### CHÈQUE À ÉMETTRE À REVENU QUÉBEC – ERREUR DE REVENU QUÉBEC

ATTENDU QUE le 17 juillet 2018, Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, a procédé à une demande de remboursement de la TPS (formulaire FPZ-66) au montant de 69 713,90\$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018 ;

ATTENDU QUE le 17 juillet 2018, Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, a procédé à une demande de remboursement de la TVQ (formulaire VDZ-387) au montant de 71 582,63\$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018 ;

ATTENDU QUE le 8 août 2018, Revenu Québec a procédé à un dépôt dans le compte bancaire de la Municipalité au montant de 71 582,63\$ représentant la demande de remboursement de la TVQ ;

ATTENDU QU'en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018, la Municipalité n'a pas encore reçu le remboursement de la TPS au montant de 69 713,90\$ ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est inscrite aux taxes commerciales rétroactivement au 1<sup>er</sup> février 2017 pour percevoir la TPS et la TVQ ;

ATTENDU QUE la Municipalité ne peut donc plus utiliser les formulaires de réclamation pour TPS et TVQ (FPZ-66 et VDZ-387) afin de procéder aux réclamations biannuelles car elle s'est inscrite aux taxes commerciales ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit dorénavant faire ses réclamations de TPS et TVQ annuellement du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre sur le formulaire FPZ-500 ;

ATTENDU QUE le formulaire FPZ-500 est généré par Revenu Québec en décembre 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit donc rembourser le montant de 71 582,63\$ à Revenu Québec puisque Revenu Québec n'aurait pas dû déboursier ce montant à la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'erreur découle de Revenu Québec, Mme Odile Ménard de Revenu Québec a confirmé à Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière qu'il n'y aura pas d'intérêts, de pénalités ou de sanctions prises envers la Municipalité.

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas rembourse le montant de 71 582,63\$ à Revenu Québec puisque Revenu Québec n'aurait pas dû déboursier ce montant à la Municipalité.



## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

### RÉSOLUTION No 397-2018

#### HONORAIRES PROFESSIONNELS – AUDIT DU PROGRAMME FEPTU – VOLET 2

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de la firme Martin, Boulard S.E.N.C.R.L. pour procéder à l'audit pour le programme FEPTU – Volet 2, dont l'estimation se situe entre 3 000\$ et 4 000\$.

### RÉSOLUTION No 398-2018

#### FÉLICITATIONS À M. FRANÇOIS LEGAULT, PREMIER MINISTRE DÉSIGNÉ

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas veut féliciter M. François Legault pour son élection au poste de Premier ministre du Québec ainsi que toute son équipe et soyez assuré de l'appui de la Municipalité de Saint-Thomas.

#### CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

### RÉSOLUTION No 399-2018

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h45.

---

M. Marc Corriveau  
Maire

---

Mme Danielle Lambert B.A.A.  
Directrice générale et sec.-trésorière